

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente en lieu et place de la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 11 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Duret Franck, Eckert Pierre, Cordier Christelle , Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas (arrivée à 20h45), Dulac Laëtitia, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Secrétaire de séance : Pierre Eckert

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention de fourrière pour l'an 2021, accueil des animaux sans capture ni transport pour un coût de 0.50€ x 389 habitants soit un total de **194.50 €**.
- **Prend acte** de la signature par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020 par Mme Benaitreau Nadège, sarl les Voyageurs » s'est engagée à céder le fonds de commerce situé 16 au Bourg à Monsieur DOUSSET Nicolas et Madame SCHNEIDER Marion.
- **Accepte** de mettre à disposition la licence 4 appartenant à la commune aux futurs acquéreurs.
- **Autorise** Madame le Maire, à signer un nouveau bail de location gérance pour la licence de 4^{ème} catégorie pour un montant mensuel de 63.67 € ht, soit 764.04€ ht annuellement, dans les mêmes conditions que le bail actuel : durée 3 ans indexé sur la variation de l'indice des loyers commerciaux, payable à terme échu, renouvelable tacitement et révisable annuellement.
- **Précise** que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et que l'acte sera signé à l'étude de Maître Richard, notaire à Montmerle sur Saône.

Madame le maire fait le point sur l'avancée du dossier de la ferme JOMET : rencontre avec les architectes, l'économiste. D'autres rendez vous sont également programmés le 23 décembre 2020 avec la banque, et 2 assistants maitres d'œuvre.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- La commune n'a pas préempté sur le bien situé 226 chemin de la Cure.
- Plainte d'un administré concernant le brûlage de végétaux au niveau du Cailleton.
- Report de mars à juin, des élections régionales et départementales 2021 (double scrutin).
- Nettoyage des vitres de la mairie et de la salle polyvalente.
- Inspection des installations électriques par l'Apave le 24 novembre 2020.
- Contrôle du clocher de l'église par l'entreprise Desmarquet le 25 novembre 2020.
- Vérification le 26 novembre des bornes à incendie par l'entreprise Cholton.
- La délibération du 4 novembre dernier relative au transfert de compétence du PLUI ne sera pas prise en compte du fait de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Celui-ci reporte le transfert automatique à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2021. Il conviendra donc de redélibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.
- Plateforme d'Etat « jeveuxaider.fr » pour donner de son temps pendant cette crise via la banque alimentaire, la Croix Rouge, le Secours Populaire ou Val Horizon.
- Point sur la neutralisation de certains points lumineux.
- Info sur les contrôles en matière d'assainissements individuels, et sur les dossiers d'aides financières attribués par la Communauté de Communes.
- rencontre avec M. Thibaud Fichet, chargé de mission infrastructures et déplacement à la région Auvergne Rhône Alpes.
- Le recensement de la population est annulé pour 2021.
- 37 colis de Noël ont été apportés aux anciens le samedi 12 décembre 2020.
- Le bulletin municipal et la carte de vœux seront distribués cette fin de semaine.
- Entend le compte rendu des commissions communautaires : aménagement, gens du voyage, mutualisation, environnement PCAET, et du conseil d'école publique et privé de Montmerle.

Clôture de la séance à 23h20

Le Maire,

